

Mairie de Penchard



« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE »

Enquête publique portant sur la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de PENCHARD

Par arrêté N°037/2024 en date du 24/10/2024, Monsieur le Maire pour le compte de la Mairie de PENCHARD, a ordonné la tenue d'une enquête publique du 18 Novembre au 19 Décembre 2024 à 18 Heures 00 inclus, pour une durée de 32 jours consécutifs, portant sur le Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2024.

Modifier le règlement du secteur UX et le plan de zonage afin de rendre compatible un secteur spécifique du PLU avec un projet économique. Ce projet porte sur un secteur classé A anciennement exploité par une entreprise de vente d'engins agricole. L'objectif de cette révision est de rendre ce terrain considéré comme friche à nouveau utilisable pour une activité économique. À ce jour, bien que classé en zone agricole, ce secteur, au Nord du territoire, n'était déjà plus exploité, lors de l'élaboration du PLU. Il convient, par cette révision allégée, de classer ce secteur en zone UX, et y inscrire une réglementation adaptée.

Par décision du 13/08/2024, le Tribunal administratif de Melun a désigné :

M. Frédéric ROLAND, a été désigné commissaire-enquêteur titulaire par Madame la première vice-présidente du tribunal administratif.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de PENCHARD du 18 Novembre au 19 Décembre 2024 à 18 heures 00 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à savoir le lundi et le jeudi de 9h00 à 12h00, le mardi et mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Pendant l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, notamment le rapport de présentation qui contient les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale (la MRAe). Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit ou par voie électronique au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (Mairie de PENCHARD ; adresse postale : 1 Place de la Mairie, 77124 Penchard ; adresse mail : revision-plu-2024@penchard.fr).

Le dossier d'enquête publique ainsi que les observations du public sont communicables à toute personne à sa demande et à ses frais, auprès des services de la mairie de PENCHARD, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci (Mairie de PENCHARD ; adresse postale : 1 Place de la Mairie, 77124 PENCHARD ; adresse mail : revision-plu-2024@penchard.fr – identité de la personne auprès de laquelle des informations peuvent être demandées : M. le Maire).

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie de Penchard et recevra les observations écrites et orales des habitants et des intéressés les jours et horaires suivants :

Lundi 18 novembre de 9h00 à 12h00

Samedi 30 novembre de 9h00 à 12h00 - la mairie est exceptionnellement ouverte pour l'enquête publique.

Jeudi 19 décembre de 14h00 à 18h00 – la mairie est exceptionnellement ouverte pour l'enquête publique.

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera déposée en mairie de Penchard ainsi qu'en Préfecture de Seine-et-Marne, pour y être tenue à la disposition du public pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette enquête publique, le Conseil Municipal approuvera par délibération le Plan Local d'Urbanisme, modifié si nécessaire pour prendre en compte les résultats de l'enquête et les avis des personnes publiques associées et consultées.

Le Maire,

NE PAS ENLEVER OU RECOUVRIR AVANT LE 20 DÉCEMBRE 2024